

La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSÉRATIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

L'incident Dasconaguerre-Lellouch

Tunis, le 29 Novembre 1900

M. Millet à Berne

Notre correspondant parisien nous informe que le grand mouvement diplomatique, tant attendu, et dont il a été si souvent parlé, est actuellement en préparation au quai d'Orsay.

Il portera sur les ambassades de Berlin et de Berne et sur un certain nombre de légations. D'ores et déjà il est acquis que M. Millet sera nommé à Berne en remplacement de M. Bihourd qui a demandé à être pourvu d'une grande trésorerie générale qui lui sera donnée. L'ambassade de Berlin a été offerte à M. Bourgeois, dans le cas où l'ex-président du Conseil des ministres n'accepterait pas c'est M. Jules Cambon, notre ambassadeur aux Etats-Unis qui serait appelé à recueillir la succession du marquis de Noailles.

Ainsi, voilà le poste important qui est réservé à notre ex-résident ! Il peut en être fier et s'en réjouir ! Nous nous expliquons parfaitement son discours prononcé, samedi, à ce banquet du palais des folies-Millet qui ressemblait plutôt à un de ces repas de funérailles dont la coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans certaines contrées de la France.

Au-dessus des cent soixante cinq convives qui avaient tenu à accompagner Millet à sa dernière demeure, pardon, à donner une fiche de consolation à notre ex-résident, il régnait dans la salle un air lugubre qui donnait une pénible et triste impression. Le silence était glacial et sépulcral.

Pendant tout le temps du banquet on aurait entendu voler une mouche fût-elle même de celles qu'entretenait si largement Millet avec les fonds secrets et dont plusieurs de celles-ci nous étaient connues.

Il fallait être assez misérables pour faire ce joli métier, mais c'était affaire à eux et à leur conscience. Ils iront

certainement offrir leurs services au successeur de M. Millet comme ils les avaient offerts à M. Rouvier qu'ils avaient poliment éconduits n'ayant nullement besoin des services des mouchards de cette espèce particulière.

Vers la fin du banquet le docteur Bastide a prononcé l'oraison funèbre et M. Millet a laissé couler son robinet. Il n'a pu s'empêcher de faire allusion à cette presse d'opposition qui l'a délogé de sa forteresse et voulu être gouailleux jusqu'au bout à son égard.

La plaisanterie pour une fois, n'avait guère de sel. Le fiel perçait sous chaque mot. Et en songeant probablement qu'il irait à Berne, la plus infime des ambassades françaises, M. Millet avait parfaitement raison de dire qu'il en baillait d'avance. Infortuné ambassadeur ! Jamais grade aussi élevé dans la hiérarchie diplomatique fut aussi peu prisé que par le dernier promu.

Aussi de la vice-royauté de Tunis passer à l'ambassade de Berne cela ressemble autant à un avancement que si demain M. Machuel était nommé proviseur dans un grand lycée de France ou Ducroquet receveur des finances dans une sous-préfecture de 4^e classe.

Em. LACROIX.

L'ex-officiuse craignant sans doute quelques manifestations imaginaires a cru devoir prévenir le public que M. Millet était toujours résident général jusqu'au dix décembre avec toutes les prérogatives attachées à la fonction.

Cette affirmation était assez osée de la part de l'officiuse, mais tout le monde a compris le sens de la note.

Depuis le jour où le Journal Officiel de la République Française avait publié la nomination de M. Millet au grade d'ambassadeur à la disposition du ministre, celui-ci n'était plus résident et ne jouissait plus d'aucunes prérogatives qui appartenaient en fait et en droit à son successeur M. Benoit.

La Colonie n'avait pas l'intention de manifester ses sentiments hostiles elle était suffisamment vengée par le rappel.

Juste retour des choses !

La Dépêche, toujours bien informée, nous a donné la liste des trente cinq personnes appartenant toutes à l'administration, sauf le pintado bien connu, qui assistaient, lundi matin, au départ de M. et Madame Millet.

Comme affluence de colons, c'était de l'avis de tous, un peu maigre. Même avec une loupe grossissante on n'apercevait pas la queue de l'un d'eux. Les corps élus brillaient entièrement par leur absence. Et notre ancien résident général et sa femme s'en sont si bien aperçus que lui en était plus blanc qu'un drap de lit et sa femme ne put s'empêcher de pleurer à chaudes larmes.

Une fois dans le compartiment, et le train parti, M. Millet, qui pour donner le change avait sur le quai de la gare l'air gouailleux ne put plus contenir les sanglots qui l'étouffaient et comme sa femme se mit à sangloter lamentablement.

Juste retour des choses et qui prouve que, malgré son soi-disant avancement, M. Millet, en allant à Berne, fait une chute épouvantable.

L'INCIDENT Dasconaguerre-Lellouch

En présence du tapage infernal et incompréhensible fait par M. E. Lellouch, imprimeur, autour d'une plaidoirie prononcée récemment par notre avocat et ami, M. Dasconaguerre, devant le tribunal criminel de Tunis, nous sommes allés trouver tout d'abord M. Uzannaz-Joris, le sympathique bâtonnier de l'ordre des avocats qui nous a expliqué brièvement les faits de la cause et nous a assuré que M. Dasconaguerre n'avait nullement outre-passé les droits de la défense et que sa plaidoirie ne pouvait même pas être l'objet du plus infime reproche et il nous a engagé, au surplus, pour connaître le fond des choses, d'aller voir M. Dasconaguerre, ce que nous avons fait incontinent d'un pas agile...

Nous avons trouvé M. Dasconaguerre très affairé par son départ pour Paris qui devait avoir lieu le lendemain, donnant deci-delà des instructions à ses clercs...

M. Dasconaguerre, fort de son bon droit, voulait absolument se refuser à nous donner tout renseignement, la justice étant saisie de l'incident. Devant notre insistance, il finit cependant par nous expliquer en quelques mots l'origine de cet incident autour duquel M. Elias Lellouch a fait si grand tapage, semant — contre bon argent du lecteur — brochures et prospectus, ce qui contraste singulièrement avec l'attitude réservée, observée par l'éloquent avocat des affaires d'assises qui, depuis bientôt dix-sept ans à Tunis, n'a jamais eu aucune histoire de ce genre ou autre avec qui que ce soit.

— Si vous signalez cet incident, nous a dit en terminant M. Dasconaguerre je vous prie de le faire brièvement car la justice, je le répète, en est saisie et je ne veux pas employer les moyens de M. Lellouch, c'est à la barre du tribunal que je veux me défendre de l'accusation de l'avoir diffamé dans une de mes plaidoiries !

Sur ce nous avons pris congé de M. Dasconaguerre en lui renouvelant la promesse d'être très bref et surtout de ne pas lui faire dire des choses qu'il ne nous auraient pas dites.

Attendons donc le jour des débats de l'affaire Dasconaguerre-Lellouch.

Mais on peut déjà dire que c'est une affaire grossie à plaisir par M. Lellouch et beaucoup de bruit pour bien peu de chose. REPORTER.

M. Tridon nous a agréablement blagués parce que nous avons envoyé un télégramme de félicitations à M. Waldeck-Rousseau tant en notre nom qu'en celui de plusieurs amis, à l'occasion de la mesure énergique qui a débarrassés la Tunisie de M. Millet.

En réponse à notre télégramme le président du conseil nous a fait transmettre par son chef de cabinet ses remerciements avec l'assurance de ses meilleurs sentiments.

Rappel à l'ordre

Voilà près d'un an que Madame V^e G.... nous a mis au courant de son différend avec son aimable gendre, au sujet de la possession d'un immeuble laissé par feu son mari, ancien conducteur des travaux de la ville.

Malgré sa qualité d'héritière privilégiée, son gendre, au nom de sa femme, s'est approprié la maison laissée en héritage, a flanqué purement et simplement sa belle-mère à la porte de chez elle et depuis touche régulièrement les loyers dont il n'a garde de lui donner la moitié qui lui revient de droit.

Il paraît que M. Simonnet, remplissant au Consulat de France les fonctions de notaire sous le contrôle et la responsabilité de M. le vice-consul de France, en réalité le seul et véritable notaire, ne se presse guère d'achever les actes qui doivent permettre à Mme V^e G... de rentrer dans la part qui lui revient légitimement et de sortir de la situation embarrassée et pénible dans laquelle elle se trouve.

Actuellement, le gendre de cette dame cherche à vendre l'héritage, nous n'irons pas jusqu'à prétendre qu'il veut frustrer sa belle-mère, loin de là de notre pensée mais nous trouvons bien étrange la conduite de ce notaire qui n'a pas trouvé encore le temps nécessaire, en douze mois, d'établir un simple acte qui demande tout au plus deux heures, mettons deux jours de travail.

Il saute aux yeux de tous que M. Simonnet par complaisance ou par camaraderie ou par toute autre cause que nous ne pouvons nous expliquer met la plus mauvaise grâce à accomplir une besogne de sa charge et qu'on chercherait en vain les motifs qui le guident de ne pas servir une cliente dont un retard aussi long dans la remise d'un acte peut causer la ruine irrémédiable.

Si c'est là ce que désire M. Simonnet, il n'a qu'à laisser dormir encore dans les cartons l'affaire de Mme G. et dans trois mois celle-ci sera sur la paille si elle n'est dans l'autre monde du chagrin qu'il lui aura fait éprouver.

Nous espérons, à défaut de M. Simonnet, que notre appel sera en-

tendu de l'honorable M. Tauchon qui ne voudra pas avoir un cadavre sur la conscience et ordonnera que cette affaire se liquide au plus vite !

Et nous profiterons de la circonstance qui nous est offerte pour l'engager à ne pas laisser trop aller les rênes de son contrôle s'il veut que celui-ci marche à sa satisfaction et à celle de tous.

Echos & Nouvelles

Nous apprenons avec plaisir que notre confrère Colin de Larmor qui était à Paris dans l'attente de purger les condamnations auxquelles il a été condamné, par le tribunal de Tunis, sur la plainte de M. Millet, a été avisé, par la préfecture de police de Paris, qu'en raison du vote de l'amnistie par le Sénat, l'arrêt de la Cour d'Alger ne serait pas mis en exécution.

Nous félicitons Colin d'avoir exécuté les quatre mois de prison qu'il devait purger et surtout de ne pas payer les 2000 francs d'amende.

Il paraît que M. Millet aurait l'intention de revenir en Tunisie s'installer comme colon si un autre poste que Berne ne lui était pas offert.

Leur fils aîné a signé un engagement décennal qui l'oblige à résider dix ans sur le territoire tunisien aussi leur intention est bien arrêtée.

Nous voudrions bien voir le colon Millet, mais ses pauvres oreilles en entendraient de dures.

L'affaire P. de Fontenoy, accusé de vols au préjudice de militaires a été jugée à l'audience du Conseil de guerre du 27 courant.

Malgré une très belle plaidoirie de notre ami M. Gaudiani, le Conseil de guerre a fait une juste et saine application de la loi en condamnant P. de Fontenoy à deux années d'emprisonnement.

Maintenant que justice est faite, que la loi a été proclamée égale pour tous, qu'une sanction pénale a atteint le sous-officier coupable, nous ne voyons aucun inconvénient qu'une mesure gracieuse de M. le Président de la République vienne ouvrir les portes de sa prison à P. de Fontenoy.

Notre avocat et ami M. Dasconaguerre s'est embarqué, mercredi, pour Paris.

Son absence durera tout au plus de quinze à vingt jours.

On nous demande s'il n'y a pas un certain relâchement dans le service des mœurs car fort nombreux seraient en ce moment les coups de pied de Vénus reçus par nombre de nos concitoyens.

Si cela fait l'affaire des dépositaires de certaines spécialités cela n'est pas sans être désagréable à ceux qui en sont atteints.

Nous demandons au service des mœurs de faire faire des inspec-

tions médicales profondes dans les régions les plus reculées et les plus touffues de nos horizontales de haut ou bas étage.

Les travaux de construction du théâtre-casino sont poussés activement par MM. Rutily et Soria, les entrepreneurs bien connus, dont les preuves de capacités ne sont plus à faire.

Disons que ces importants travaux troyent être achevés et les clés remises es-mains des administrateurs-délégués le 15 octobre prochain.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. G. Attia, conseiller municipal vient d'être nommé commandeur du Medjidié.

Toutes nos félicitations pour cette distinction flatteuse dont il est l'objet de la part du gouvernement Ottoman.

Nous avons appris avec une douloureuse émotion la mort de M. Martineau-Deschenetz, notre ancien camarade de collège, à Avignon, qui avait passé plusieurs années en Tunisie comme juge au tribunal de Tunis.

M. Martineau-Deschenetz qui remplissait dans les derniers temps de son séjour à Tunis les fonctions de président du tribunal mixte avait permuté avec M. Leclerc, conseiller à la cour d'appel d'Alger qui n'eut pas le don de plaire à M. le président Fabry, puisque celui-ci, dit on, n'eut trêve ni repos jusqu'au jour où il parvint à le faire partir de Tunis pour Besançon, où il occupe un siège à la cour de cette ville.

Nous ne rappellerons pas l'incident pénible qui eut lieu au quai d'embarquement le jour du départ de M. Leclerc lorsque M. Fabry, vint faire ses adieux à l'ex-président du tribunal mixte.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales. Qu'on se le dise.

La Conférence Consultative, dit l'*Avenir Tunisien*, s'est réunie, lundi, sous la présidence de M. Grimault, chargé d'affaires.

La presse locale devrait saisir cette occasion pour renouveler sa protestation contre la composition de cette assemblée que le ministre cite, à tout propos, comme étant la seule représentation qualifiée de la Colonie.

Elle n'aura qualité, pour parler au nom de la Colonie, qu'au moment où on en aura exclu les onze présidents des Municipalités nommés par le Pouvoir, ou bien lorsque ces fonctionnaires auront reçu de la Colonie leur investiture.

Jusqu'à là, la Conférence ne représentera qu'une mystification.

Nous sommes entièrement d'accord avec notre confrère, mais pour arriver à imposer nos volontés, qui sont celles du public, il faudrait que la presse tunisienne marchât la main dans la main et que ses rédacteurs eussent de plus fréquents rapports qu'ils n'en ont aujourd'hui.

Réhabilitation solennelle de la presse d'opposition

Enfin, mieux vaut tard que jamais! Au moment de nous quitter M. Millet a tenu solennellement à nous réhabiliter.

Il a profité du banquet qui lui était offert par la fine fleur du parti républicain pour proclamer à la face de tous que l'opposition était nécessaire dans un pays, qu'elle était un stimulant et que bien souvent elle empêchait des fautes de se commettre, au besoin a-t-il ajouté il faudrait la payer pour la faire naître.

Il n'a pas eu besoin de recourir à ce dernier moyen pour avoir ce qu'on peut appeler une très mauvaise presse.

Quel contraste entre ces paroles avec sa conduite durant les six longues années de sa gestion néfaste?

Lorsqu'il mit le pied en Tunisie il devait tout mâter, briser toutes les résistances, les moyens lui importaient peu, et la police et la justice qu'il avait sous la main et dont

il disposait à son gré étaient là pour un coup.

Ne voulant tout d'abord pas être en cause, il fit donner ses amis. Nous reçûmes un jour six assignations en police correctionnelle.

Les délais d'assignation pour des délits imaginaires expiraient le jour de la remise des dites assignations; l'huissier Arnol reçut l'ordre de laisser toutes les affaires de son étude pour éviter la prescription qui aurait été acquise le lendemain. Toute la journée cet huissier fut occupé à rédiger des actes et à trotter à nos trousses pour nous les remettre.

Une autre fois, huit hommes et le caporal Lardet furent dépêchés à la gare pour attendre notre arrivée et nous conduire le plus lestement possible à la prison civile pour purger une condamnation qui n'était pas exécutoire puisque nous avions adressé un recours en grâce à M. le Président de la République, l'amnistie vint ouvrir les portes de notre prison un mois après, mais il fallut envoyer des télégrammes au ministre de la justice pour nous faire remettre en liberté; plusieurs fois encore sur des plaintes de M. Millet nous reçûmes, chez nous, à Radès, la visite de gendarmes qui nous remirent des mandats de comparution, tout cela pour tâcher de nous effrayer et nous faire prendre la poudre d'escampette comme le fit Prax.

Nous n'étions pas bâti de la même trempe et nous restâmes à notre poste, puis un jour, étant de passage à Alger, alors que nous allions prendre le bateau pour Tunis, nous fûmes brutalement empoigné, jeté à Barberousse, gardé trois semaines en prison, malgré nos réclamations que l'amnistie avait éteint notre condamnation et au moment de notre sortie le parquet général nous fit exprimer tous ses regrets, la belle chandelle, en vérité.

Pour nous faire arrêter, la sûreté de Tunis avait dépêché à nos trousses un policier secret qui prit part à notre arrestation.

Puis ce fut le bouquet, c'est-à-dire l'arrestation préventive, en bloc, de la rédaction de la Petite Tunisie et... de son imprimeur.

On connaît les péripéties de ce procès, nous n'en reparlerons pas.

Et aujourd'hui, celui qui, pour étouffer nos voix ordonna toutes ces mesures odieuses, fit rétablir le cautionnement de six mille francs sur les journaux clame fort que l'opposition est nécessaire dans un pays, c'est à ne pas y croire.

C'est la réhabilitation éclatante de nos actes qu'il a proclamée à la face de tous.

Nous l'en remercions mais ne lui en savons aucun gré. Em.L.

La justice en... Tunisie

A peu près vers la même époque la *Petite Tunisie* et l'*Avenir Tunisien* étaient assignés, la première par M. Blanchet, avocat à Tanger, pour reproduction d'une information de la *Libre Parole*, le second pour des articles jugés diffamatoires par notre ami Eugène Coste. Les assignations étaient lancées pour l'audience du 27 octobre dernier.

Le même jour, sans retard, bien que la *Libre Parole* fut assignée de son côté, que l'affaire de notre grand confrère parisien fut connexe à la nôtre, elle était renvoyée à trois mois et la *Petite Tunisie* condamnée sur le siège à cent francs d'amende et trois cents de dommages-intérêts. Son compte était prestement réglé, tandis que l'*Avenir Tunisien*, que nous ne jalouons certes pas, voyait l'instance Coste renvoyée à un mois. A l'audience de samedi dernier, elle a été de nouveau remise au 11 décembre.

Nous ne voulons nous livrer à aucun commentaire désagréable pour nos magistrats mais il est cependant impossible de ne pas faire remarquer et ressortir la différence de traitement vis-à-vis des deux journaux. Peut-être bien que la

Petite Tunisie compte des amitiés sûres et solides parmi nos juges ce qui expliquerait par conséquent les attentions dont elle a été l'objet et démontrerait que le proverbe connu : qui aime bien, châtie bien.

Mais malgré le proverbe nous n'en persistons pas moins à trouver que la justice en Tunisie lorsqu'il s'agit de nous a la main lourde et que nous nous passerions très volontier de son amitié.

Pendant six longues années M. Millet nous a eu en face, il nous faudra certainement moins longtemps pour arriver à déloger certains magistrats qui n'ont du sacerdoce dont ils sont investis et du code que de notions absolument vagues que nous les forceront d'aller étudier dans des tribunaux où règne un autre esprit de justice qu'en Tunisie.

Le président Krüger en France

« La France étant bien loin de mon pays, ce n'est pas pour des raisons personnelles qu'elle s'anime tellement en me voyant arriver ici : c'est pour une cause juste qui est celle la France et de l'Europe entière... »

Ainsi s'est exprimé, à Lyon, le Président Krüger que nous saluons respectueusement.

Nous pouvons affirmer à l'illustre veillard, sauf à froisser sa modestie, que dans les acclamations qui s'élevèrent sur son passage une large part lui est personnellement destinée, car personne n'ignore qu'il fut l'âme de la résistance au Transvaal. Mais il a eu raison de dire que toute cause juste devait exciter la sympathie de la France et de l'Europe.

Oui, il est dans les nobles traditions de la France de s'émouvoir en faveur des faibles, en faveur des opprimés. Et par cela même que de cruelles épreuves nous ont été réservées, par cela même que nous avons subi, nous aussi, l'injustice de la Force; par cela même que le Droit a été violé en nous, nous ressentons pour les deux Républiques sud-africaines une profonde sympathie.

Quant à l'Europe qui supporte, comme nous, des charges militaires excessives, elle se rend bien compte que la paix véritable ne régnera sur le vieux monde que le jour où les populations, librement consultées, deviendront maîtresses de leurs destinées.

Ce jour-là les petits peuples ne redouteront plus leurs trop puissants voisins. Ce jour-là les provinces contestées retrouveront leur indépendance. Le président Krüger a donc droit de lier moralement le sort de sa jeune République au sort de la vieille Europe. Sous toutes les latitudes, c'est la justice seule qui peut assurer la paix et la prospérité.

C'est dans cette pensée, et c'est aussi dans espérance, qu'un peuple immense se précipite, à l'heure présente, sur le passage de notre hôte. Pas de cris de haine ! Pas de cris hostiles !

Ne pensons qu'au triomphe pacifique de toutes les justes causes, triomphe dont nous pouvons avancer l'heure en prêchant plus que jamais la fraternité entre les peuples, quelles que puissent être les fautes de leurs gouvernants.

L'ARRIVÉE
Paris est dans l'enthousiasme !... Le président Krüger est dans nos nuas.

Il est arrivé ce matin à la gare de Lyon exactement à 10 h. 40. A sa descente du wagon-salon, il a été d'abord reçu par M. Philippe Crozier délégué demi-officiel, qui lui a souhaité la bienvenue en quelques mots chaudement applaudis.

Autour d'eux se pressaient un grand nombre de sénateurs, députés, conseillers généraux et municipaux parmi lesquels nous citons au hasard MM. Millevoys, Lasies, du clan nationaliste, le très sympathique Pierre Richard, secrétaire de la Présidence de la Chambre. Grébauval, Barrillier, Berthelot, Dubuc Brard, puis le général O'Harris, les ministres du Transvaal Van Halphen et Malerde, le commandant de Villeneuve, chef du commando hollandais, miss Maud Gonne la vaillante irlandaise.

Au moment où le train entre en gare une immense acclamation retentit. Il est difficile en pareille circonstance de définir les cris et les vivats. Pourtant la majorité des personnes présentes acclament le président Krüger et les républiques transvaliennes et de l'Orange.

LE DISCOURS

A sa descente de wagon, le président Krüger, très ému, refuse de se rendre au salon d'honneur qui avait été préparé pour sa réception. Il prétend avec juste raison, que le magistrat suprême d'un Etat libre doit recevoir au milieu des citoyens libre comme lui.

M. Crozier directeur du protocole, prononce alors un petit discours, sage-ment élaboré souhaitant sur la terre de France, la bienvenue au nom du Gouvernement.

Le Président remercie.

Il a les larmes aux yeux. Ce moment est sublime. Quelle belle chose, quand même, de voir un veillard dont les paupières laisse filtrer des larmes. Nous autres, journalistes, habitués aux comédies humaines, nous nous regardons tous et, malgré notre scepticisme, nous avons les yeux humides. M. Guérin, ancien ministre de la Justice, sénateur, parle au nom du Comité de l'Indépendance des Boers et émet le vœu que la liberté et le droit triomphent de la force brutale.

M. Grébauval au nom du conseil municipal, prononce un petit laus patriotique, c'est dans sa note. Le Président, probablement au courant de nos dissensions intestines, n'y accorde qu'une attention médiocre. Le Président du Conseil général souhaite ardemment que le noble veillard réussisse dans la mission qu'il a entreprise.

Aux cris mille fois répétés de Vive Krüger ! Vive les Boers ! le président du Transvaal prend place dans son landau. Sous la marquise d'arrivée de la gare de Lyon, il est obligé de s'arrêter pour entendre l'allocution prononcée par M. Fourgeron, président du Comité des Volontaires français du Transvaal, et qui m'est plaisir de reproduire.

« Monsieur le Président, Nous vous renouvelons nos souhaits de bienvenue dans notre Patrie et venons saluer en vous l'éminent chef d'un peuple de héros aux côtés desquels nous avons eu l'honneur de combattre pour la cause du droit et de la liberté. Nous sommes peu nombreux, car, hélas ! tous n'en sont pas revenus. Puissent nos efforts n'avoir pas été vains ? »

Comme tous nos compatriotes nous formons des vœux sincères pour la réussite de votre voyage et souhaitons vous voir rapporter bientôt aux vôtres la paix et la liberté qu'ils auront si durement acquis.

L'admiration du monde grandit chaque jour à mesure que la guerre se prolonge, elle finira certainement par ne plus pouvoir se maîtriser.

Espérez donc !... Un jeune peuple combattant pour son indépendance, n'a jamais succombé. » Le Président a remercié chaudement. Le cortège est alors sorti de la gare au milieu des ovations enthousiastes de la foule.

M. Paul Krüger est un beau veillard, à la carrure ample, au front intelligent, au geste noble et charmeur. Son visage respire l'énergie de la franchise.

LA SORTIE DE LA GARE
Au moment, où il sort de la gare, un groupe de curieux entonne la *Marseillaise*; le président se lève dans son landau, qu'il fait arrêter, et écoute le front découvert notre hymne national.

Puis les chevaux repartent au galop par la rue de Lyon, précédés par un peloton de garde municipal. La foule pousse des vivats et se découvre respectueusement. Il en va ainsi jusque la place de la République. Là, les groupes, moins nombreux sur les boulevards Beaumarchais et du Temple, se condensent et deviennent épais à partir de la porte Saint-Martin. Nous ne pouvons plus avancer que très difficilement. Nous mêmes nous sommes acclamés et quelques citoyens bien intentionnés, crient, sans distinction de nuance : Vive la Presse Française !...

La place de l'Opéra est noire de monde. Les femmes agitent leurs mouchoirs et envoient des baisers et des bouquets au président Krüger.

INFORMATIONS

Oh ! les femmes ! :

L'arme favorite des femmes : Les statistiques nous réservent toujours des surprises. Un curieux de Chicago a fait la statistique des armes employées par les femmes de cette ville lorsqu'elles en viennent aux mains. Ce chercheur a consulté

les livres de la police pour toute une année. Il a constaté que dans 771 luttes entre femmes, celles-ci ont employé 180 fois le manche à balai. Après le second rang est le couteau ; il a été employé 102 fois dans des batailles de femmes. Viennent ensuite différentes armes aussi fréquentes qu'étranges par leur nature : les couverts de fourneau, les épingles à chapeau, les assiettes et les plats, les souliers et les pantoufles, les parapluies, les livres et les fouets ; enfin, la dernière qui n'a été employée qu'une fois c'est un biberon.

Dans une ville du Midi, arrive un jour, au régiment d'artillerie un officier de réserve connu pour ses opinions républicaines. Dans l'après-midi de son arrivée, il va au mess, où le garçon, auquel on avait fait la leçon lui demande :

« Est-ce que mon lieutenant prendra pension au mess pendant son stage ? »

L'autre répond affirmativement. Le lendemain, quand il vint à l'heure du déjeuner, il trouve un seul couvert mis. Interrogé, le garçon répond que ces messieurs voulaient bien que le dit sous-lieutenant de réserve prit pension au mess, mais qu'en ce cas ils iraient manger ailleurs.

L'affaire fut portée devant le colonel qui fit appeler le président de table et le prit par le bras, le félicita peut-être et obtint toutefois que cette plaisanterie de mauvais goût prit fin. Le sous-lieutenant de réserve resta au mess, les autres lieutenants y revinrent, mais ne lui adressèrent pas la parole pendant la durée de son stage.

Empressons-nous d'ajouter que ce n'est pas à Tunis que le fait s'est produit.

Chronique locale et régionale

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à vendredi prochain la suite de notre petit Guignol.

Malgré les avertissements de la presse, le service du balayage et de l'enlèvement des ordures continue à être fait d'une façon fantaisiste déplorable par l'adjudicataire actuel.

L'autre jour, nous nous sommes rendu à neuf heures, au commissariat du 1^{er} arrondissement pour faire constater que les ordures n'étaient pas encore enlevées à une heure aussi tardive.

Il paraît que l'adjudicataire se moque comme de sa première chemise sale des contraventions qui lui sont journellement dressées.

S'il en est ainsi, l'administration municipale est suffisamment armée pour faire remédier à une situation fâcheuse pour la bonne renommée de Tunis.

AU JOCKEY-CLUB
A. LÉON, TAILLEUR DIPLOMÉ
4, Rue d'Italie, TUNIS
Tailleur pour Dames et Messieurs

Brasserie du Phénix

M. F. Macheret, ayant cédé l'exploitation de sa *Brasserie du Phénix*, informe sa clientèle de la ville et de l'intérieur de la Régence que ses bureaux et entrepôts sont transférés rue d'Angleterre.

C'est à cette adresse que devront être envoyées toutes les commandes de gros.

Spectacles et Concerts

FOLIES-BERGÈRE

Malgré l'ouverture de la saison théâtrale les *Folies-Bergère* continuent à faire salle comble chaque soir.

Il faut bien dire que le personnel de cet établissement a conquis dès les premiers jours les sympathies générales et qu'il fait tous ses efforts pour continuer à les mériter.

Grand Hôtel et Restaurant
DU
CASINO D'HAMMAM-EL-LIF
Ouvert toute l'année

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE
GUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
Dr Ph. Bernard.

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier
Prix modérés.

Compagnie Générale
Française de Tramways

Chevaux à vendre

S'adresser Dépôt de l'Avenue de Londres prolongée, le matin de 8 à 11 heures, l'après-midi de 2 à 5 heures.

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, lundis et vendredis.

Cie des Ports de Tunis, Sousse & Sfax

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

de terrains à bâtir situés au Port de Sousse

Le public est informé que le jeudi 20 décembre 1900 à neuf heures du matin, il sera procédé dans le magasin de la Cie des Ports, section 1 du bâtiment C (terre-plein nord du bassin de Sousse) à la vente aux enchères publiques des parcelles n° 9, 18, 39, 45, 50, 61, 62, du plan de lotissement des terrains du Port de Sousse.

La contenance moyenne des parcelles est de 550 mq. environ et leur mise à prix varie de 10 à 22 francs le mètre carré.

Les constructions élevées sur les lots n° 9, 18, 39, 45, 50, et 61 devront être établies de telle façon qu'aucun point de leur maçonnerie ne dépasse l'altitude de dix mètres au-dessus du niveau du trottoir bordant la construction.

Toute contravention à cette prohibition exposerait son auteur tant aux poursuites de l'autorité militaire qu'à une action de la part de la Compagnie des Ports.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Cie des Ports à Tunis, à Sousse, à Sfax, et au siège social, 21 place de la Madeleine à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Cie sur la terre-plein Nord à Sousse.

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11
COSTUMES POUR DAMES
à raison de 12 à 15 francs de façon TRAVAIL SOIGNÉ

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

PALUDINE

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.

Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de Carthage Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

E. Faure et C^{ie}

14, rue d'Italie — TUNIS



Grande spécialité de Chaussures pour Hommes, Dames et Enfants



Nous recommandons à nos clients notre chaussure fillettes et garçonnets, en article fort et soigné garanti tout cuir supérieure à ce qui a été vendu jusqu'à ce jour.

Grand choix pour Hommes et Dames en chaussures fortes pour la chasse ou la campagne. Chaussures de luxe. Pantoufles. Sabots. Chaussons. Galoches. Guêtres. Molletières. Houzeaux.

COUVERTURES TOUS GENRES

Rayons de Jupons pour Dames

ENTRÉE LIBRE

VINS ET COMESTIBLES

GROS M^{ME} V^{VE} MARRILLIÉ DÉTAIL

TUNIS - 10, Rue d'Italie, 10 - TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0^{fr}30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C^{ie} PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

LOTÉRIE

DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON - SAINT-POL-S-MER
Autorisée par le gouvernement pour toute la France
4 GROS LOTS

250.000^f
100.000^f
50.000^f - 20.000^f

1 lot de.....	10.000 fr.	10.000 fr.
13 " " " " " "	5.000	65.000
25 " " " " " "	1.000	25.000
26 " " " " " "	500	13.000
1184 " " " " " "	100	118.400

1253 lots pour..... 651.400 fr.

EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE

15 FÉVRIER 1901

Tous les lots sont payables en argent

Le Billet : 0^{fr}25. — On trouve des billets dans toute la France, chez les principaux débiteurs de tabac, libraires, etc. Pour recevoir à domicile, s'adresser à l'ENTRÉE DES ENFANTS TUBERCULEUX, 35, r. Miromesnil, Paris, en joignant à la demande le prix des billets et une enveloppe affranchie portant adresse pour retour.

HORS CONCOURS

Exposition Universelle PARIS 1900

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE - PARFUM EXQUIS - INVISIBLE

LA MADONE

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
7, Rue des Glacières, 7

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

Grande Brasserie du Phénix

TUNIS — rues Amilcar et Annibal — TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE

Bière brune et blonde supérieure

Salle de restaurant au premier

SALON — JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES

MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

BILLARDS



A. SEGUIN

BORDEAUX

Membre du Jury

Hors Concours

Exposition Internationale

BORDEAUX

1895



TEINTURE INSTANTANÉE
PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ

Vente

DANS

toutes les

bonnes

PARFUMERIES

PHARMACIES et

DROGUERIES.



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

Agrandissements-Reproductions en tous genres

PHOTOGRAPHIE DE LUXE

Costumes indigènes pour la pose

Spécialité de Travaux de Luxe

L. GOBILLOT

VUES ET TYPES INDIGÈNES

Photographies inaltérables au charbon

4, avenue de France (Passage de Tunis) — TUNIS

Le seul atelier ayant le confort des Maisons de Paris

SAINT GERMAIN-LES-BAINS

Entre Radès et Hammam-El-Lif

Lots de terrain à vendre au gré des acheteurs
S'adresser à MM. PIAUJARD, propriétaire et LEVISSE, 22, AVENUE DE FRANCE

A VENDRE

dans le quartier arabe JOLIE MAISON, entièrement remise à neuf
PRIX MODÉRÉ
S'adresser aux bureaux du journal.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

GROS ET DÉTAIL

Maison fondée en 1881

— Rue d'Italie, 24 et 26 —

Aimé EYRIÈS

Denrées coloniales. Conserves alimentaires françaises et anglaises
Vins fins, spiritueux. Liqueurs fines de marque
Arrivages par tous les courriers de beurres, fromage et charcuterie
Demander le Catalogue

MINOTERIE A VAPEUR DE BAB-ALÉOUA

AVIS

Les soussignés, propriétaires de la Minoterie à vapeur de Bab-Aléoua, à Tunis, informent le public qu'ayant transformé complètement leur usine, ils sont en mesure de livrer des semoules et farines de choix à des prix défiant toute concurrence loyale.

CALO, SMADJA ET C^{ie}.

ALCOOLS FRANÇAIS

Bureaux : rue Al-Djazira, 48, à Tunis

SOCIÉTÉ DES SABLES DE L'OUED MILIANE DE KLÉDIA

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre.

GRAVIER POUR JARDIN A 7 FR. LE MÈTRE CUBE

S'ADRESSER A SON REPRÉSENTANT A LA GARE FRANÇAISE

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Cap. 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte — recouvrements — avances sur titres et marchandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse — bons trois ans et deux ans, 3 0/0 — bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 — bons à cinq ans, 4 0/0.

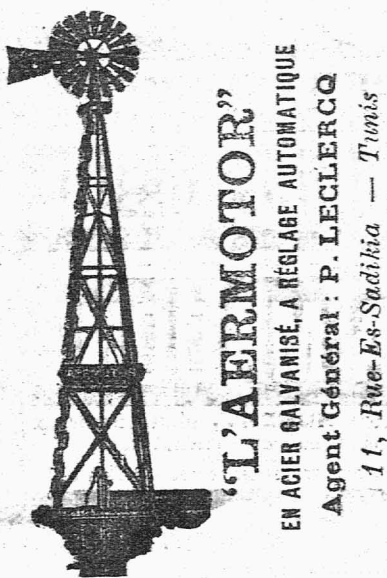
ZAGHOUAN
HOTEL DU BEL OMBRAGE
Tenue par M^{re} Fieuryant
Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confortable

BANQUE DE TUNISIE
SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital 8.000.000
Siège Social à TUNIS
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéance fixe — Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.
Souscriptions — Emissions

Pasteurisation des Vins
APPAREIL BOURDIL
de Narbonne
HORS CONCOURS
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

TRANSIT & CAMIONNAGE
COMBALUZIER & FARINE
Tunis, 8, rue de Portugal
et nouveau port (quai ouest)
Commissions et Consignations.
— Expéditions et transports pour tous pays. — Formalités en douane. — Spécialité de déménagements.
— Emballage de Mobiliers
Vastés magasins de dépôt.

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
SUCCESEUR
Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS



Herboristerie
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES
M. CAMISON
8, rue d'Allemagne 8
TUNIS
Assortiment complet pour les Médecins

INDUSTRIE FUNÉRAIRE
FÉLIX FISCHER
diplômé de l'école nationale des beaux-arts
TUNIS — 31, rue Bab-el-Kadra, 31 — TUNIS
Vastés dépôts et ateliers en face le cimetière du Belvédère
Chapelles, Caveaux, Mausolées, Entourages, Croix en tous genres : forgé, fonte, bois et pierre. Gravure et Sculpture. Vente de marbre gros et détail. Envoi de dessins et croquis sur demande. Entretien de tombes.
Magasin d'exposition — Marbre, gros et détail
Expéditions dans l'intérieur

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
VENTE ET LOCATION D'ILLUMINATIONS ET DE DÉCORATIONS
DRAPEAUX ET TENTURES DE TOUTES NATIONALITÉS
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

MAISON DE DÉCORS
FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES
Dorure sous verre — Entreprise de peinture
LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement excellent de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Colopnéique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par l'étour du courrier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.
H. BOURREL
entrepositaire
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C^e, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

M. Louis FOUBERT
Courtier Maritime et Commercial
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
Service spécial de Déménagements
MAGASINS DE DÉPÔTS

BUFFET HOTEL DE LA GARE
A. DEPOUZIER propriétaire
ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
Ne pas confondre avec le TERMINUS-HOTEL
Restaurant à prix fixe et à la carte
ON PREND DES PENSIONNAIRES

BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIIONALE
C. FÉBRIER
TUNIS — 49, Rue Al-Djazira, 49 — TUNIS
Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.
HUILE D'OLIVE

RESTAURANT de la FOURMI
Tenue par P. ROSSI
TUNIS — RUE D'ITALIE — TUNIS
Casse-croûte à toute heure de la journée.
Cet Établissement est complètement restauré à neuf
Pension depuis 50 francs par mois. Repas depuis 1 franc 25
Potage, 0 fr. 15 — Portions, 0 fr. 20
Cuisine et service irréprochable
Se recommande à MM. les Fonctionnaires Civils et Militaires, ainsi qu'à la Classe ouvrière

PAPIERS PEINTS, VITRAUX
La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus
Tuyaux en grés vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
VEUVE C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Hotel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilear — TUNIS
Pension bourgeoise, repas depuis 1 fr. 50 — Appartements confortables à louer pour familles
Prix très réduits. — Pension très soignée

G^{de} Brasserie Tourtel
A BIJOUVILLE (BIZERTE)
CLÉMENT B. PROPRIÉTAIRE
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE
Cuisine soignée — Service irréprochable
Consommations des premières marques

TAVERNE ALSACIENNE
TUNIS — AU PORT — TUNIS
Etablissement nouveau de tout premier ordre
PIERRE DURAND, propriétaire
M. Durand a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans son établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.
Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Frommage et deux desserts.
On prend des pensionnaires. — Consommations de marque

Demandez partout
LE KINA-BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

MAISON-MODELE
Avenue de France et rue de Bone, Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indéformables.
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), incroyable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON-MODELE, 7, Avenue de France, Tunis

VINS ET EAUX-DE-VIE
du Domaine de Potinville
M^{me} HOLMIÈRE
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et spectacles
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

DOMAINE DE L'OUED-ZARGA
Vins rouges et blancs. Muscat. Eau-de-vie de marc et de vin
Dépôt à Tunis : RUE ES-SADIKIA, 32
Vente directe du producteur au consommateur
Pâtisserie-Confiserie
Maison ACHARD
TUNIS — 9, RUE D'ITALIE, 9 — TUNIS
Marrons glacés. Dattes fourrées à la pistache
Spécialité de chocolat à la crème, praliné, nougat et pistache.
Maison fabricant spécialement ses produits
Expédition par colis-postaux pour la France et l'Étranger.

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
Le vapeur français *Ville-de-Sfax*, capitaine Durand, partira directement pour Marseille le 27 novembre 1900.
Le vapeur *Ville-de-Sousse*, capitaine Giboin, attendu de Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir et Sousse, le dimanche 10 décembre 1900 repartira directement pour Marseille le 3 décembre.
Prix des passages pour Gabès : Première 42 fr. avec nourriture ; pont 12 fr. sans nourriture.
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépeches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE tous les vendredis, à 5 heures du matin.
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse, tous les samedis à 9 h. 30 s.
— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.
— POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les vendredis, à 6 h. du soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
— DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 8 heures du soir.
Service régulier hebdomadaire de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gênes, Livourne et Naples.
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Gênes, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, l'Inde, le Siam, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, les Indes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passagers, s'adresser à l'Agence de Tunis, 8, rue d'Alger.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES À GRANDE VITESSE
Itinéraire : Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
à dater du 12 juin 1900 au départ de Marseille
Départ de Marseille Lundi midi
Arrivée à Tunis Mardi 7 h. 30 soir
Départ de Tunis Mercredi 4 h. soir
Arrivée à Bizerte Jeudi 10 h. matin
Départ de Bizerte pour Tunis Vendredi 8 h. soir
Arrivée à Tunis Samedi 11 h. matin
Départ de Tunis Dimanche 8 h. soir
Arrivée à Bizerte Lundi 3 h. 30 matin
Itinéraire : Marseille-Bizerte-Tunis-Sfax-Sousse-Tunis-Bizerte-Marseille
à dater du 22 juin 1900 au départ de Marseille
Départ de Marseille Samedi midi
Arrivée à Bizerte Samedi 8 h. 30 soir
Départ de Bizerte Samedi minuit
Arrivée à Tunis Dimanche 5 h. matin
Départ de Tunis Dimanche 3 h. matin
Arrivée à Sfax Lundi 2 h. soir. (1)
Départ de Sfax Lundi 5 h. matin.
Arrivée à Sousse Mardi 3 h. soir.
Départ de Sousse Mardi minuit
Arrivée à Tunis Mercredi midi 30.
Départ de Tunis pour Bizerte Mercredi 4 h. 30 soir.
Arrivée à Bizerte Mercredi 10 h. 30 soir.
Départ de Bizerte pour Marseille Mercredi midi 30.
Arrivée à Marseille Vendredi midi 30.
(1) Départ fixé à 4 h. du soir en hiver, du 1^{er} Octobre au 30 Avril.

Débit : 35 millions de Bouteilles
Eaux Minérales Naturelles de GOUZAN
MÉDAILLE D'OR
SOURCE BERTRAND
L'analyse bactériologique démontre que la source Bertrand ne contient aucun microbe. Elle se conserve indéfiniment inaltérable.
Dépôt pour la Tunisie : Léon Solet, 16, avenue de Carthage;
Vente au détail : M. Viquié, négociant en vins à la Marine ;
Mme Marillière, rue d'Italie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
M. Victor Richard, Directeur
Sous-Agences à SOUSSE et à SFAIX, Bureau à GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, débits de titres souscriptions et opérations diverses sur valeurs et sur effets de commerce.
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCE FIXES
A vue, 2 %, - à 2 ans, 2 1/2 %, - à 3 ans, 3 %, - à 4 ans, 3 1/2 %.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition des clients pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc.
Ces coffres installés dans une construction solide et sûre, sont garantis par le grand ébéniste contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois